



Original : anglais

N° : ICC-01/04
Date : 5 avril 2006

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : M. le juge Claude Jorda, juge président
Mme la juge Akua Kuenyehia
Mme la juge Sylvia Steiner

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Public

**DÉCISION ACCORDANT AU NFI UNE PROROGATION DE DÉLAI POUR
PRÉSENTER SES DERNIERS ÉCLAIRCISSEMENTS**

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda
M. Ekkehard Withopf

Le conseil ad hoc de la Défense
M^e Tjarda van der Spoel

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I (« la Chambre ») de la Cour pénale internationale
(« la Cour »),

VU la Décision relative à une dernière demande d'éclaircissements auprès du NFI¹, rendue le 8 mars 2006, par laquelle la Chambre a ordonné au NFI de présenter un rapport final dans les 15 jours suivant la notification des documents ICC-01/04-113-Conf et ICC-01/04-116-Conf,

VU la demande de prorogation de délai adressée le 28 mars 2006 par le NFI², sollicitant le report au 22 avril 2006 de la date d'expiration du délai initialement accordé,

ATTENDU qu'il est nécessaire que le NFI apporte, dans son rapport final, toutes les réponses et les éclaircissements souhaités par l'Accusation et le conseil ad hoc de la Défense,

PAR CES MOTIFS,

ACCORDE au NFI la prorogation de délai demandée,

ORDONNE au NFI de présenter le 22 avril 2006 au plus tard un rapport contenant les derniers éclaircissements demandés.

¹ ICC-01/04-122-tFR.

² ICC-01/04-132.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Claude Jorda
Juge président

/signé/

Mme la juge Akua Kuenyehia

Fait le mercredi 5 avril 2007

À La Haye (Pays-Bas)

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner